

La **SÉCURITÉ** aux abords des piscines résidentielles



Filets sur le grill et dégustation de bières lors de rencontres gourmandes, ronde matinale pour les amateurs de golf, bain de soleil à l'huile de noix de coco, et pourquoi pas avec pina colada sur glaçon? Eh oui! la saison estivale est bel et bien arrivée!

Pour bien des familles, une piscine représente aussi l'un des bons plaisirs que nous procure l'été. Après la marche, la baignade est la deuxième activité la plus pratiquée chez les Québécois et les Québécoises. Malheureusement, la remontée du mercure nous revient inévitablement avec les noyades auxquelles les enfants âgés entre 1 et 4 ans sont les plus exposés. Dans le cadre de la semaine de sécurité aquatique de la Croix Rouge et de la semaine de prévention de la noyade de la Société de Sauvetage, nous vous proposons donc ce numéro portant sur la prévention des traumatismes associés à l'eau.

Une réalité bien québécoise!

Pour la dernière décennie, une moyenne annuelle de huit noyades a été recensée, soit près de l'équivalent de trois classes de maternelle. Et rappelons-nous que les traumatismes associés à l'eau ne se limitent pas aux noyades mais comprennent aussi les quasi-noyades et les accidents médullaires dont les séquelles sont souvent graves, permanentes et destructrices pour les victimes ainsi que pour leur entourage.

Une particularité autre que le fait d'être la Capitale des festivals semble aussi distinguer les Québécois et les Québécoises, soit celle que nous aimons déménager. Un sondage commandé par Bell Canada confirme cette tendance remarquable à tous les mois de juin. Cette tendance bien de chez nous, pourrait bien apporter certaines explications quant au fort taux de noyades qui sévit actuellement le Québec.

Le royaume de la hors terre!

L'engouement des Québécois pour le déménagement n'est pas étranger au fait qu'à l'échelle canadienne, plus de 80% des piscines hors terre se retrouvent au Québec. Investir pour une piscine alors que l'on projette de déménager à court ou moyen terme, incite les propriétaires à limiter l'investissement. Ils optent pour le choix le plus économique, soit une piscine hors terre, puisqu'il s'avère difficile de récupérer un tel investissement lors de la vente de la propriété.

Malgré un marché sans cesse croissant pour les modèles hors terre, l'attrait pour la piscine creusée demeure et se traduit, plus souvent qu'autrement, par l'aménagement d'une hors terre à la manière d'une creusée. Le niveau de protection qu'on pourrait qualifier "d'acceptable" pour une piscine creusée est généralement bien compris auprès du grand public. En effet, il est assez rare de constater l'absence d'une clôture de sécurité pour une piscine creusée. Malheureusement, pour la hors terre, c'est une toute autre histoire!

L'aménagement que l'on peut constater fréquemment pour la hors terre consiste à retrouver la piscine attenante à la maison par l'entremise d'une terrasse patio.

Cet accès direct explique dans de nombreux cas les circonstances précédant les noyades ou les quasi-noyades alors qu'il est connu que la majorité des incidents se produisent à la propriété même de la victime.

Sylvain Leroux T.P.
Conseiller en réglementation
Bâti Consult

